



Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

✉ mairie@abbecourt.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°A2021048

Le Maire

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'impasse des Fournils, l'impasse de la Brosserie, la rue du Colombier et la sente de la Fresnoye composent le clos de la Fresnoye, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30km/heure permettra de renforcer la sécurité dans ce lotissement.

ARRÊTE :

Article 1 : A partir du 24 juin 2021 une limitation de vitesse fixée à 30 km/h est instaurée dans le Clos de la Fresnoye : impasse des Fournils, impasse de la Brosserie, rue du Colombier et sente de la Fresnoye

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la brigade de gendarmerie de Noailles qui sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Abbecourt le 23/06/2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques ANTHÉAUME

